

Village de Noël 2026

L'authentique village de Noël et ses multiples animations féeriques

Du jeudi 10 Décembre au dimanche 13 Décembre

FICHE D'INSCRIPTION

A retourner par courrier accompagné du règlement à l'adresse suivante : Mairie d'Hautmont – Place Charles de Gaulle – 59330 HAUTMONT – (Aucune inscription ne sera prise par téléphone. Renvoyez obligatoirement ce formulaire dûment signé à l'adresse mentionnée ci-avant).

Préalable à toute collaboration

Depuis quelques années maintenant, pour des raisons de sécurité et des normes sanitaires, une nouvelle implantation des chalets a été élaborée. Par conséquent l'organisation générale du Village de Noël, son programme, et l'attribution complète des chalets aux divers commerçants, ont été revus et adaptés en fonction de cette nouvelle organisation. Nous restons tributaires des décisions gouvernementales ou préfectorales concernant la covid 19 et Vigipirate.

Le Village sera centralisé face à l'Eglise et aux alentours avec le même nombre de chalets disponibles, comme en 2025.

Voici les nouvelles règles à respecter :

- **Une commission de sécurité visitera l'ensemble des chalets pour vérifier la bonne conformité des diverses installations (cf : règlement à venir) en présence des exposants.**
- **Les Organismes légaux : Sanitaires et répression des fraudes, sont susceptibles de visiter tous les commerces du Village de Noël 2026. A ce titre, les commerçants sont tenus de prendre toutes les dispositions nécessaires en vigueur et respecter les obligations de formation, d'obtention des CERFA.**
- **Chaque commerçant est tenu de se pourvoir d'une Assurance Responsabilité civile le couvrant pour cette activité spécifique dans le cadre du Village de Noël 2026 (cf : règlement à venir).**
- **L'emploi des bouteilles de gaz est strictement interdit à l'intérieur et extérieur du chalet, ainsi que toutes autres sources de chaleur.**
- Un état des lieux à l'entrée et à la sortie sera réalisé. La fiche de sortie doit être remise lors de votre départ afin de pouvoir récupérer votre chèque de caution.
- **Une commission d'attribution des chalets aura lieu à partir de septembre. Elle rendra ensuite sa décision qui sera ferme et définitive. La commune souhaite privilégier les activités liées spécifiquement à Noël.**
- En fonction du nombre de places disponibles, certains dossiers peuvent être amenés à être sur liste d'attente.

MAIRIE D'HAUTMONT ♦ Tél : +33 (0)3 27 63 64 70 ♦ www.ville-hautmont.fr

     @villehautmont

Nom et Prénom du commerçant :
Enseigne :
N° Registre du commerce ou statut similaire permettant d'exploiter (**OBLIGATOIRE**).....
Adresse :
Ville : CP :
N° téléphone..... Adresse Mail bien lisible.....

Description du produit

- artisanat nourriture autre (à détailler)

Noms et prénoms des personnes présentes dans votre chalet pendant le village :

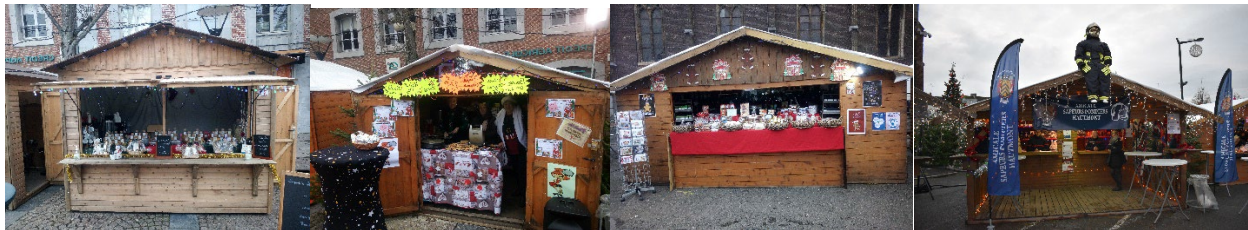
.....

Un contrôle par la Police Municipale sera effectué à l'arrivée pour vérification du respect du règlement.
Selon l'article 15 du RI, le non-respect de celui-ci pourra entraîner l'exclusion.

Je souhaite réserver :

1 seul chalet par activité est accordé.

- Chalet de **3m** de largeur (double porte sur le devant) au prix forfaitaire **de 200 €**
- Chalet de **3m** avec auvent au prix **de 200 €**
- Chalet de 3m sans auvent avec tablette au prix de **200 €**
- Chalet de **5m** de largeur (tablette sur le devant) au prix forfaitaire **de 300 €**
- Chalet « Dégustation » au prix forfaitaire de **350 €**



3m Auvent

3m double porte

5m avec tablette

Dégustation



3m sans auvent avec tablette

L'alimentation électrique est comprise dans le montant des chalets à hauteur de 3500 W soit 16A maximum

Electricité au-delà de 3500W

Par coffret supplémentaire de 3500w : au tarif de 50€

Pour un coffret 6x3500w : au tarif de 120.00 € (pour les chalets alimentaires)

L'attribution des chalets s'effectuera : LE MERCREDI 9 DECEMBRE de 10H00 à 12H00 et de 14H00 à 16H00 en Mairie

Total à régler :-, € (Non assujetti à la TVA)

(Les fiches d'inscriptions non accompagnées du paiement et du chèque de caution ne seront pas prises en compte)

Caution : règlement par chèque séparé qui vous sera retourné par courrier après démontage.

Le montant du chèque de caution pour la location d'un chalet de 3 m avec double portes : 200 €

3 m auvent : 200 €

3 m sans auvent avec tablette : 200 €

5 m avec tablette : 300 €

Dégustation : 350 €

Chèques à l'ordre du REGIE RECETTE POPULATION.

N° chèque de caution

N° chèque de location + électricité TOTAL.....

Domiciliation bancaire :

Documents à produire obligatoirement :

- Chèques du règlement et caution
- Copie Assurance Responsabilité Civile
- Registre du commerce des Sociétés
- Extrait KBIS
- Immatriculation du véhicule (copie carte grise)
- Attestation de formation aux règles d'hygiène alimentaire obligatoire pour les foodtrucks et personnes manipulant de la nourriture

Le soussigné s'engage à se conformer aux conditions de règlement Du Village de Noël 2026 dont il déclare avoir pris connaissance, sous réserve d'admission par les membres de la commission à occuper l'emplacement demandé.

Date :..... /...../2026

Nom et Prénom du signataire :

Signature et cachet commercial, précédés de la mention « lu et approuvé ».